



Lérrouville, le 12 septembre 2020.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le 25 août dernier, je vous ai fait parvenir un courrier à propos d'une demande d'obtention d'une concession d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la société Galli Coz SA qui lui permettrait de fouiller les sols et sous-sols sur une surface couvrant 66 km<sup>2</sup> et répartie sur 11 communes.

Je vous ai indiqué que cette demande est faite au nom du droit de suite, qui est une disposition du code minier et qui permet de prolonger les concessions, sans prendre en compte, ni les dimensions environnementales, sanitaires et climatiques, ni l'intérêt général pour les populations concernées et l'utilité publique et ce, alors qu'une loi a été votée le 19 décembre 2017 pour mettre fin à la production d'énergie fossiles sur le territoire national d'ici à 2040.

J'ai ajouté que :

- les fouilles peuvent aller jusqu'à 1250 mètres de profondeur et que, si elles sont autorisées, elles auront des incidences sur l'environnement (forêts, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, espaces naturels sensibles, milieux et habitats naturels, végétation mise à mal, pollution lumineuse, mauvaises odeurs issues de la combustion de polluants, bruits continuels, eaux naturelles),
- nos sources, captages et leurs dérivations qui alimentent en eau potable les communes de Lérrouville, Vadonville et Malaumont se trouvent à l'intérieur de la zone géographique demandée en concession.

Le 11 septembre 2020, le conseil municipal de Lérrouville a émis un avis défavorable. D'autres communes s'apprêtent à le faire. A notre demande, le commissaire-enquêteur a repoussé de 15 jours la durée de l'enquête publique, la préfète de 30 jours le délai imparti aux 11 communes pour émettre un avis, et une réunion publique est organisée le mardi 22 septembre 2020, à partir de 18 h00, à la salle des fêtes de Lérrouville, dans le strict respect des recommandations sanitaires.

Si vous partagez nos craintes et si vous souhaitez, vous aussi, donner un avis défavorable, je vous propose de remplir le talon ci-après et de le faire parvenir à la mairie de Lérrouville avant le 10 octobre 2020. Je le remettrai avec le mien, avec ceux des conseillers, avec ceux des autres habitants, lors de sa dernière journée de présence à la mairie de Commercy, au commissaire-enquêteur.



Alain Vizot, maire de LÉROUVILLE

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

J'émet un avis défavorable à la demande de concession d'hydrocarbures présentée par la société Galli Coz SA et demande le retrait de tout ce qui peut ou pourrait concerner la commune de Lérrouville.

**SIGNATURE :**